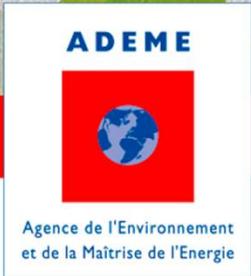


LE SOLAIRE THERMIQUE ET LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ADEME



Réunion AICVF du 15 décembre 2016

Fonds Chaleur 2009-2015 : Chaleur issue du solaire thermique en Occitanie

224 installations
15 750 m² de capteurs

Légende :

Surface cumulée de capteurs installés :

- < 500 m²
- 500 à 1000 m²
- 1000 à 5000 m²
- > 5000 m²
- Aucune installation

Catégorie et nombre de bénéficiaires :

- Logement collectif
- Maison de retraite, centre d'accueil
- Hôtel et restaurant
- Hôtellerie de plein air
- Bâtiment sanitaire et hospitalier
- Bâtiment sportif et loisirs
- Industrie agro-alimentaire
- Bâtiment éducation et enseignement
- Bureau et administration
- Commerce et artisanat
- Autre

Sources des données :

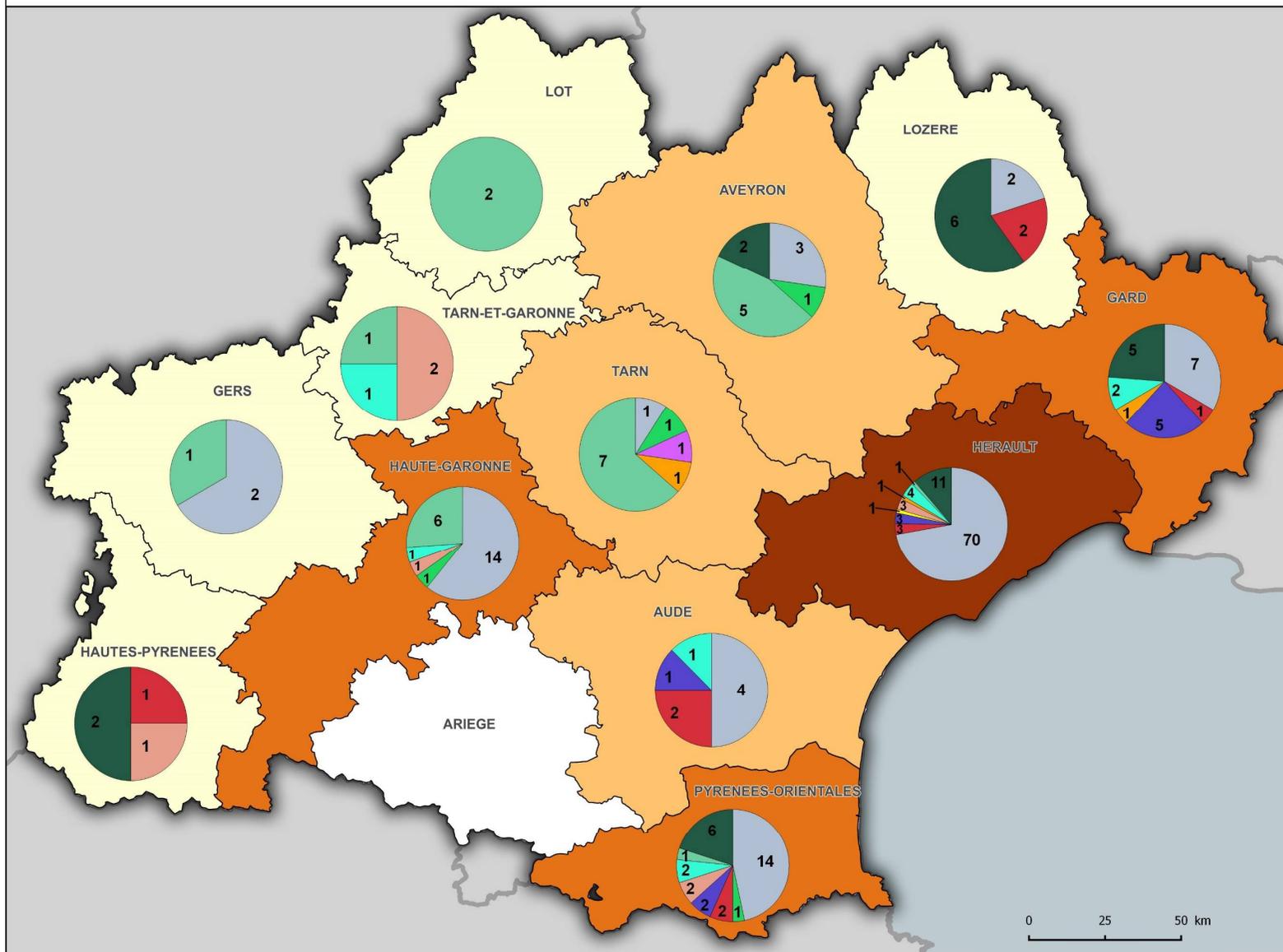
Géofla ® version 2.0 IGN
ADEME

Réalisation :
ADEME BL

Mars 2016



0 25 50 km





AAP Grandes Installations

Initié en Février 2015. Prochaine clôture **le 24 Mars 2017**

Champs Solaires sur Réseaux de Chaleur – Solarisation de plusieurs toitures

Conditions d'éligibilité :

- > 300m² pour la solarisation d'un parc
- > 500 m² pour solaire sur Réseaux de Chaleur

→ **Aides :**

- 50 % à 70% pour les études de faisabilité ou l'AMO
- jusqu'à 65% de l'investissement selon la taille de l'entreprise et l'analyse technico économique du projet

Principaux avantages pour le porteur de projets

1. *Possibilité d'analyse de schémas hydrauliques particuliers*
2. *Aide ajustée en fonction de l'analyse économique du projet*
3. *Co-instruction siège / Direction Régionale pour un meilleur accompagnement du dossier*



Texte de l'appel à projets : * <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAPST%2020172017-3>



AAP Grandes Installations

Cible concernée :

- Les **réseaux de chaleur** transportant plus de 50% d'EnR&R
- Les **activités agricoles** et les **industries agro-alimentaires**
- Les **industries** consommatrices d'eau chaude : pharmaceutique, cosmétique, métallurgique, embouteillages, blanchisserie...
- Le **logement collectif** ■ Le **secteur tertiaire** : hôtels, hôtels de plein air si usage non saisonnier, piscines, restaurants, cantines d'entreprises, centres sportifs...

Editions 2015 et 2016

- 9 dossiers déposés (dont 2 sur RC), 3 lauréats :
 - Grand Lyon Habitat (15 installations, 1000m² au total)
 - RCU Châteaubriant (MOA ville)
 - MOSELYS (8 sites, 1200m²)





Autre appel à projets NTE

Technologies éligibles :

1. CESCO, SSC, murs solaires et PVT (air ou eau)*

- Ex. : Systèmes solaires thermiques de préchauffage d'air ou d'eau pour des projets de chauffage/climatisation des locaux industriels, tertiaires ou agricoles

2. Systèmes solaires décentralisés couplés à un réseau de chaleur avec optimisation de la gestion des sources de production

- Ex. : Systèmes solaires en toiture avec des injections sur modules d'appartement et réinjection sur réseau

Pour chaque projet, le dossier comprend :

- Une instrumentation détaillée et un bilan de performance par un BE/organisme certificateur tiers
- Une approche technico économique détaillée (tep générées / surcoût engendrés)
- Des produits sortis de la phase R&D, Certifiés ou dans une démarche d'évaluation technique (ATEX, ATEC, ETV...)





Contrat Patrimonial

Outil de soutien ambitieux et maîtrisé des énergies renouvelables thermiques : bois énergie, solaire thermique, géothermie, méthanisation ...

- Propriétaires d'un patrimoine bâti avec d'importants besoins en énergie
- Planifier sur plusieurs années un programme de travaux de chauffage (neuf/réhabilitation)



L'ADEME peut vous accompagner techniquement et financièrement : études préalables, missions d'AMO, investissements, suivi des performances



Préalablement à la signature du contrat

- Le candidat s'engage sur **un nombre d'installations et un niveau de production d'ENR à réaliser sur 3 ans.**

Bénéficiaire

- Besoins, projet
- Études préalables

échangent

ADEME

OBJECTIFS CHIFFRÉS DU CONTRAT :

- ✓ Au moins 3 installations
- ✓ Seuils mini Fonds Chaleur
 - Si solaire, au moins 25 m² ;
 - Si biomasse, au moins 100 tep ;
 - Si géothermie sur nappe ou sur eau de mer, au moins 6 tep ;
 - Si géothermie sur eaux usées, au moins 10 tep ;
 - Si géothermie sur sonde, au moins 2 tep.



Préalablement à la signature du contrat

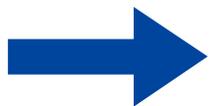
Accord sur **les engagements** de chacun des partenaires



ADEME : accompagnement technique et financier



Bénéficiaire : faire appel à des **professionnels qualifiés**, **suivre** au plus près la conception des installations, leur réalisation et leur fonctionnement, **échanger** régulièrement avec l'ADEME, etc.



Signature d'un accord cadre de **partenariat** entre l'ADEME et le bénéficiaire



Les aides financières

Financement des études, missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

70 % maximum (Système d'aide de la réalisation)

Eco – Conditionnalité des aides (RGE,.....)

Financement des travaux :

Forfait Fonds Chaleur (Système d'aide de la réalisation)

Tenir compte du Maximum d'Aide Public

$MAP = (\text{Invest.} - \text{Réf.}) \times \text{Coefficient efficacité (0,65 TPE; 0,55 ME; 0,45 GE)}$



Pour récapituler

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DES ENR THERMIQUES - ACCORD CADRE DE PARTENARIAT (ADEME – Bénéficiaire) – 3 à 6 ans

Objectifs chiffrés par filière (nombre
d'installations, production ENR)

Engagements du bénéficiaire :

- Professionnels qualifiés ;
- Suivi des projets ;
- Garant de la qualité des installations
- Garant de l'atteinte des objectifs.

Le bénéficiaire rend compte :

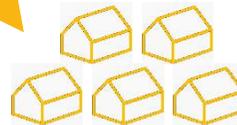
- Informations relatives aux installations et au suivi des performances.

ADEME

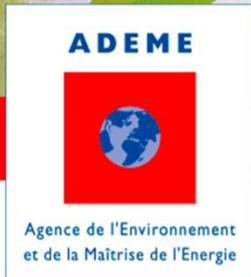
L'ADEME

- accompagne techniquement
- aide les études et les investissements

Bénéficiaire unique



Installations



Annexe n°1 - Tableaux récapitulatifs des aides aux investissements accordées dans le cadre des contrats de développement des ENR thermiques

Solaire thermique

- Installations < 100 m² : aide **forfaitaire**

	Zone géographique	Aide forfaitaire en €/tep (20 ans) solaire utile	Productivité minimum solaire utile (kWh utile/m ² .an)	Productivité recherchée solaire utile (kWh utile/m ² .an)
Logement collectif, Tertiaire, Industrie, Agriculture	Nord	650	> 350	500
	Sud	600	> 400	550
	Med	550	> 450	600

- Installations ≥ 100 m² : aide en fonction d'une **analyse économique**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Thierry de MAULEON
05 62 24 00 31
Thierry.demauleon@ademe.fr